RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3D ZOOM TRANSPORTS
SASU
Au Capital de 10.000 Euros
Siège Social : 10 RUE FARADAY
14000 CAEN

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du 01/08/2025

L'an deux mille Vingt-Cinq et le 1 er août à 14H, l'associé de la société 3 D ZOOM TRANSPORTS Société par actions simplifiée au Capital de 10.000 euros, dont le siège social situé 10 RUE FARADAY est tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le Président.

Associé présent :

- La société GROUPE TDS, numéro de siren 944.146.760, domiciliée au [redacted] dont Monsieur LASSOUED Aymen, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] domicilié au [redacted]

Monsieur LASSOUED Aymen, Président, préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 100 actions sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance
- Le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

-Démission du Président Actuel : Monsieur HADDED Bassem

-Nomination d'un Nouveau Président : Monsieur LASSOUED Aymen

-Mise à Jour du Statut suite à l'acte de cession signé le 31/07/2025

-Modification corrélatives des statuts

-Pouvoirs à donner

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, connaissance prise, décide :

A partir du 01/08/2025

- L'assemblée générale, approuve, après avoir pris connaissance décide de nommer Monsieur LASSOUED Aymen, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] domicilié au [redacted]

Pour une durée indéterminée à compter de ce jour en remplacement de Président démissionnaire Monsieur HADDED Bassem.

Cette résolution, mises aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuve, après avoir pris connaissance décide de modifier comme suit l'article 22 des présents statuts.

Article 22- NOMINATION DU PRESIDENT

Est nommé Président de la Société Monsieur LASSOUED Aymen, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] domicilié au [redacted] à compter de ce jour et pour une durée indéterminée

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mises aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Suite à l'acte de cession des actions signé entre la société GROUPE TDS et Monsieur HADDED Bassem, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 8 des statuts et la mise à jour des associés.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ARTICLE 2 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLE EUROS (10 000 €). Il est divisé en 100 actions de 100.00 € chacune, toutes de même catégorie.

La société GROUPE TDS détient 100 actions de valeur nominal 100 euros, soit 100% du capital.

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mises aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée ce jour à 16H.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.

Signature précédée de la mention lu et approuvé

Monsieur HADDED Bassem

Monsieur LASSOUED Aymen PRESIDENT de la société GROUPE TDS



